

PROCES VERBAL SEANCE DU 28 novembre 2016

Le 28 novembre 2016, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents Mmes ABRAHAM Marylène (partiellement), ARNAUD Chantal, DERUELLE José-Inès, LETARD Carole, LENFANT Marie-Joëlle, PASCUAL Lisa (partiellement), Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, MENNEREUIL Gérald, NERDEUX Pascal, PEYRAT Michel

Absents : BACHELOT Stéphanie, LÉCUYER Emmanuel

Pouvoir : Mme ABRHAM Marylène à M. MASSÉ Nicolas
Mme PASCUAL Lisa à Mme LENFANT Marie-Joëlle

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

1. Urbanisme : dossiers en cours
2. CASE : modification des statuts de la CASE
3. CASE : rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et assainissement- exercice 2015
4. Avis sur enquête publique SCA, épandage des sous-produits sur terres agricoles
5. Centre de gestion : assurance statutaire
6. Questions diverses

Madame le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de : devis d'entretien de chaudières
Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

1. Avis sur enquête publique SCA, épandage des sous-produits sur terres agricoles : **délibération 2016-049**

L'enquête publique concerne le plan d'épandage du « Calciton », et des boues papetières, résidus issus de l'activité de l'entreprise SCA de Hondouville.

Cette enquête s'est déroulée du 17 octobre au 16 novembre 2016.

Le recyclage agricole du Calciton et des boues papetières est autorisé par arrêté préfectoral en date du 19/02/1996.

L'analyse du dossier fait apparaître :

- un produit épandable avec une très faible charge polluante. Les taux d'éléments traces métallique (ETM) et organique (CTO) sont très en-dessous des normes autorisées (entre 50 et 200 fois en dessous)
- un volume global à épandre de 110 000 tonnes par an dans l'Eure
- 382 communes concernées dans l'Eure (sur 603)
- 436 exploitations agricoles
- 49.367 ha de terres (pour information de département de l'Eure a une surface de 600 000 ha)

Trois parcelles communales sont concernées représentant une surface de 9,2 ha pour le Calciton :

- une petite parcelle en continuité avec une exploitation de Canappeville
- une parcelle sur la Mare-Hermier,
- une parcelle vers les Planches, en bord d'Iton

Le dossier n'a retenu que les deux parcelles du plateau qui sont hors zone de protection des captages d'eau, aucune bétail n'est à proximité.

Pour la parcelle en bord d'Iton, elle ne fait pas partie du parcellaire retenu. Toutes les contraintes de respect des distances par rapport à la berge sont donc nulles et non avenues. Pour mémoire, les contraintes sont:

- pas d'épandage à moins de 5 m de la berge, si pente du terrain < 7°, pas à moins de 35 m si pente > 7°
- Pas d'épandage à moins de 100 m des habitations.

Cette parcelle a été écartée car elle est en zone inondable. On peut noter également qu'elle se situe dans une zone ZNIEFF2 et dans le périmètre éloigné de protection du captage d'Acquigny !

Le Calciton a un statut de déchet mais peut remplacer les apports de chaux ou de craie et en partie ceux d'engrais, grâce à la part de fibres de bois qui produira de l'humus.

En plus du dossier, le Conseil municipal a reçu une copie de la lettre d'habitants d'Amfreville s'inquiétant des dangers pour la santé de la présence des CTO. Une association opposée aux épandages a également envoyé un message.

Madame le maire a contacté les agriculteurs de la commune, même s'ils ne sont pas concernés par ce plan d'épandage.

Après une longue discussion, pendant laquelle chacun a pu émettre son avis, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Reconnaît que le recyclage des vieux papiers est une mesure positive pour l'environnement, mais le rebut qui en découle n'est pas exempt de produits dangereux (ETM + CTO)
- S'interroge sur l'effet à long terme des ETM et CTO dans les récoltes obtenues sur des terres subissant de l'épandage
- S'interroge sur l'évaluation du ruissellement en bordure de plateaux, le risque étant que l'eau s'écoule très rapidement vers la rivière en vallée (exemple le plateau de la Mare-Hermier vers Becdal)
- Se demande s'il y a une surveillance des quantités réellement épandues sur chaque parcelle du plan

Demande

- à ce que les analyses CTO et ETM des produits issus des cultures sur les parcelles subissant des épandages, soient communiquées.
- que les filières alternatives exposées dans le dossier soient privilégiées afin de réduire les quantités à épandre.
- que le transport se fasse sous bâche afin d'éviter les pertes de déchets le long des routes de villages, et les odeurs.
- à être informé, le cas échéant, des dates d'épandage sur la commune

Emet

- un avis défavorable au schéma d'épandage

Avis défavorable 13 votants, 2 pour, 5 contre, 6 abstentions

21h40 Départ de Marylène Abraham et Lisa Pascual les votants restent à 13 après transmission de pouvoirs

2. Urbanisme :

DP 027 014 16 A0030 : Mr FOURNIER 8C, rue de la Petite Couture , entrée charretière et portail Avis favorable

DP 027 014 16 A0031 : Mr CANOUEL 9bis rue des Tourterelles construction d'un muret : Avis favorable

DP 027 014 16 A0032 : Mr GAILLOT, 2 allée Riant Cottage, ouvertures fenêtres de toit : Avis favorable

DP 027 014 16 A0033 : Mr PHILIPPE, 2 rue de la Petite Couture : ouverture de fenêtres de toit et création de clôture Avis favorable

PA 027 014 09 A001 : M. Ragault Allée Riant Cottage, modification zones constructibles Avis favorable

CU 027 014 16 A0025 : Mme GUFFROY Chemin rural n° 25 la Mare-Hermier Avis favorable

Le Maire expose aux conseillers municipaux que les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure devront être mis en conformité avec la loi NOTRe au 1er janvier 2017.

Ainsi, pour les Communauté d'agglomération, les compétences :

- En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, deviennent des compétences obligatoires.

La compétence optionnelle :

- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores est complétée par le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

D'autre part la loi NOTRe oblige également l'ensemble des compétences relatives à la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » à être géré dans le cadre d'un CIAS.

Actuellement les compétences « aide à domicile » et « enfance jeunesse » forment les deux volets de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » et seule la compétence « aide à domicile » est gérée dans le cadre du CIAS.

Afin de se laisser le temps de la réflexion, il est proposé de ne pas laisser la compétence «enfance-jeunesse » au sein de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » mais d'en faire une compétence facultative à part entière.

Cette option ne permettra plus de bénéficier de l'intérêt communautaire puisque ce dernier n'est possible que pour certaines compétences obligatoires et optionnelles.

En cas de modification du contenu de la compétence enfance-jeunesse, il sera nécessaire de modifier les statuts de la Communauté d'agglomération

Enfin, il est proposé de prendre en compétence facultative la compétence élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur l'évolution des statuts de la communauté d'agglomération.

DECISION

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré,

VU la Loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU le Code général des collectivités Territoriales.

ACCEPTE de faire évoluer les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

En intégrant aux compétences obligatoires

- En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

En complétant la compétence optionnelle

- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores par le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

En transférant en compétence facultative

- la compétence enfance jeunesse qui porte sur la reprise ou la création des contrats temps libre et petite enfance passés avec la Caisse d'Allocations Familiales du Département de l'Eure.

A ce titre mise en place et coordination des activités périscolaires et extra-scolaires relevant des contrats enfance jeunesse et accueil de loisirs sans hébergement des enfants et des adolescents en organisant leur accueil dans les locaux propres ou mis à disposition par les communes dans le cadre de conventions.

Développement et valorisation de l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans à domicile ou dans des structures collectives.

Apport d'information et de soutien aux assistantes maternelles et aux parents par les Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) dans les locaux mis à disposition par convention.

L'exercice de cette compétence est limité aux établissements suivants :

- Centres de loisirs :

« Le monde des couleurs », La maison du temps libre » et « Le garage » d'Alizay,
« Les Fripouilles » de Criquebeuf sur Seine,
« L'ALSH » des Damps,
« La Ruche » de Montaure
« L'annexe » de Martot,

- Conventions avec les structures :

« Bidibul » à Pont de l'Arche,
« Le petit monde de Casimir » à Pitres,
Le Relais Assistantes Maternelles « A petits pas » à Pont de l'Arche,

En ajoutant en compétence facultative :

- la compétence élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE),

Avis favorable : 13 votants 11 pour 2 abstentions

4. CASE : rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et assainissement (2015)

délibération 2016-051

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable exercice 2015 a été présenté au conseil et n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

Prix de l'eau est de 2,31 € TTC par m3, prix calculé avec abonnement pour une consommation de 120m3 (consommation d'une famille de 4 personnes). Pour information, le prix du m3 d'eau avec assainissement collectif est de 4,25€ TTC.

Avis favorable 13 votants, 13 pour

5. Centre de gestion : assurance statutaire

délibération 2016-052

Nous avons la possibilité de déléguer au centre de gestion la mise en concurrence du marché pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

Cette démarche ne nous engage en aucun cas à une adhésion mais nous permet de nous décharger de la procédure et nous laisse le choix d'intégrer ou non le futur contrat.

De plus, l'offre sera d'autant plus intéressante du fait du nombre important de collectivités intégrées à cette mise en concurrence.

délibération :

Le Maire, expose :

- L'opportunité pour la commune, de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Décide :

Article unique : La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune ou à l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/18. Régime du contrat : Capitalisation

Avis favorable 13 votants, 13

pour

6. Devis pour l'entretien des chaudières :

délibération 2016-053

Une mise en concurrence a été faite pour l'entretien annuel des 3 chaudières de la mairie et de l'école. Seuls 2 devis ont été reçus sur les 4 demandés :

- Gazelec 343,99 € TTC
- Muralgaz 404,22 € TTC

Le conseil choisit le devis de l'entreprise Gazelec pour un montant de 343,99 € TTC.

Avis favorable 13 votants, 13

pour

7. Questions diverses

- Cantine

Les travaux de construction de la cantine scolaire ont débuté. Les travaux vont s'étendre jusqu'au mois de juillet, avec une mise en service prévue pour la rentrée 2017.

- Voirie : couches générales 2017

Il est proposé pour 2017 la réfection de la rue des Blancs Monts en prolongement de ce qui a été fait en 2015 et en coordination avec la portion sur Acquigny. Le coin de la rue du calvaire et l'entrée de la ruelle des Bourbes par l'entrée de la rue du 11 Novembre

- Ecole

Afin d'améliorer l'espace dédié à la classe de CE2 située à l'étage et assez exigüe, on propose d'aménager un placard dans l'actuel bureau attenant pour y ranger les affaires stockées dans la pièce voisine. Celle-ci pourrait ainsi servir de bureau, et la pièce libérée servir de bibliothèque pour la classe de CE2.

- Cimetière

Les travaux d'amélioration du ruissellement ont démarré. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Coursus en partenariat avec la CASE.

- LNPN (ligne nouvelle Paris-Normandie)

La consultation « carticpe » reprend sur internet. Chacun est invité à se rendre sur le site pour consulter la carte ou émettre un avis. La vallée de l'Iton pourrait être concernée par ce projet.

- Vols

La gendarmerie nous signale une recrudescence de vols, vigilance et mesures de précaution s'imposent.

- Internet

Des problèmes de débit sont signalés. Le déploiement du numérique haut débit par « Eure-Numérique » est programmé, mais nous ne disposons pas encore d'informations précises sur le délai de raccordement de notre commune.

- Entretien des bas-côtés

Le Conseil municipal regrette que les bas-côtés le long des routes ne soient pas entretenus par certains habitants, et félicitent ceux qui le font régulièrement !

Cela concourt à rendre notre village agréable à vivre et attractif pour les visiteurs.

Il est rappelé que cet entretien est du ressort de chaque propriétaire ou locataire.

Un arrêté municipal sera pris afin d'obliger les riverains à entretenir le trottoir ou le bas-côté longeant sa propriété.

La contribution de chacun permet de réduire les coûts pour la commune.

La séance est levée à 23h30